

« Requalification¹ des espaces publics (voirie²) du centre de Chêne-Bourg »

Situation et justification

Actuellement les espaces publics et la voirie du centre de Chêne-Bourg présentent une hétérogénéité de structure importante et une lisibilité difficile qui affecte le confort des piétons et des cyclistes. Pour améliorer le bien-être des usagers, l'esthétique de l'ensemble et faire face à l'afflux de piétons qu'engendrera le CEVA, il est proposé de requalifier les rues et les places en vue d'améliorer le paysage urbain et de constituer un centre « villageois » attractif.

Objectifs visés

Permettre aux piétons et vélos de circuler aisément, de manière conviviale et sans stress au sein du centre de Chêne-Bourg.

Améliorer les conditions de sécurité et de confort pour les piétons et vélos.

Augmenter ainsi la fréquentation et l'attractivité du centre, du Vieux-Bourg au quartier de la Gare

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

- Amélioration de la sécurité et du bien-être des piétons et des cyclistes.
- Offre de parcours privilégiés aux écoliers et collégiens.

Pôle économique :

- Amélioration de la fréquentation entre le quartier de la Gare et le Vieux-Bourg, donc de l'accès aux services et commerces.

Pôle environnemental :

- Circulation automobile réduite donc diminution des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique
- Bonne intégration paysagère et architecturale dans un projet d'ensemble homogène.

¹ La **requalification** consiste à intervenir sur l'espace public, ainsi que sur les aménagements qui s'y trouvent pour les restituer à la population (notamment aux piétons) et en améliorer l'usage et l'habitabilité. Il s'agit de recréer du sens, de redonner une cohérence, une lisibilité au territoire parfois essaimé, et de remédier le cas échéant aux conséquences d'une ville défigurée, notamment par le tout-voiture et son corollaire, les parkings. L'espace public doit être compris comme un élément fédérateur d'un quartier (lieu de rencontre, espace d'expression). Les aménagements urbains présentent souvent une grande pauvreté qualitative et esthétique, reflet d'une société qui, orientée principalement vers des préoccupations économiques, a oublié la fonction vitale que jouent les espaces publics. Les défis de la revalorisation se situent à deux échelles de l'espace urbain : i) permettre une accessibilité aux grands équipements et lieux de centralité (réseaux) à l'échelle de l'agglomération ; ii) permettre une réappropriation de l'espace à l'échelle du quartier. (source : Sandra Guinand in Vues sur la ville, dossier no 19, décembre 2007, IRIS-Ecologie, Unil)

² La **voirie** désigne à la fois :

- l'ensemble des voies de circulation (le réseau routier : routes, chemins, rues, etc.) avec leurs dépendances,
- la nature et la structure de ces voies.

La rue constitue l'espace de circulation dans la ville qui dessert les logements et les lieux d'activité économique. Elle met en relation et structure les différents quartiers, s'inscrivant de ce fait dans un réseau de voies à l'échelle de la ville. Au niveau local, c'est aussi un espace de sociabilité, de rencontres et d'échange (notamment par les commerces). Enfin, par le biais de la manifestation, la rue peut devenir un lieu de contestation. C'est donc potentiellement un espace politique, particulièrement dans les quartiers centraux.

- Eclairage économique
- Revêtement drainant, perméable dans zone piétonnes et absorbant phonique

Descriptif et mise en place de l'action

En référence au projet d'« espace rue³ » et en complément des propositions de l'Atelier du Futur « Mobilité », un aménagement du type espace de rencontre, à savoir :

- sans trottoirs,
- avec un revêtement unique drainant, perméable dans zone piétonnes et absorbant phonique (unité des matériaux sur l'ensemble du centre, en harmonie avec ce qui déjà réalisé : place Favre)
- ponctué de bancs,
- agrémenté d'une végétalisation architecturée,
- muni d'un éclairage économique (halogène, led, à voir, mêmes luminaires que sur la place Favre) avec une lumière chaude axée vers le sol (différencier l'éclairage des zones essentiellement piétonnes (lumière chaude) de l'éclairage des zones essentiellement motorisées (lumière froide)),
- soumis à des mesures de modération de trafic, c'est-à-dire dont la circulation motorisée serait limitée à 20km/h et/ou aux bordiers et/ou en sens unique, etc.
- réglementé pour une priorité absolue aux piétons et aux vélos

pourrait être au moins partiellement réalisé dans les rues suivantes :

- Rue du Vieux-Chêne (sens unique de la rue de Genève à la place du Gotthard ; bordiers autorisés) ; à négocier avec la commune de Chêne-Bougeries
- Rue du Péage (bordiers autorisés)
- Avenue du Vieux-Bourg
- Rue du Gotthard : piétons et vélos
- Place du Gotthard
- Avenue Petit-Senn jusqu'au croisement avec la rue Jean-Pelletier /route de sous-Moulin
- Avenue Grison
- Rue Audéoud (sens unique Lipatti -> Grison)
- Place de la Gare
- Avenue E. Baud (suppression de places de parc et trottoirs larges ; circulation dans les deux sens)
- Avenue de Bel-Air (jusqu'au passage à niveau)

Une cohérence architecturale et paysagère est à rechercher avec la place Favre, le parc Dechevrens, le parc Dinu Lipatti et la Voie verte (référence à espace rue)

La rue Floquet devrait devenir une rue uniquement piétonne et cyclable. Il faudrait parallèlement rétablir le tourne à droite de la rue de Genève à la rue Peillonex.

La route de Sous-Moulin devraient faire l'objet d'études pour un aménagement offrant davantage de confort aux piétons et cyclistes et/ou il faudrait aménager un chemin piétonnier sous forme de servitude de passage entre l'avenue Petit-Senn et le bas de la Route de sous-Moulin (terrains privés !).

Un passage pour piétons et vélos serait à aménager :

- à la rue Floquet
- entre l'arrivée de la future passerelle devant la poste et l'avenue du Petit-Senn
- entre la rue Peillonex et la Migros de Thônex (en partie sur terrains privés)
- entre l'avenue de Bel-Air et la rue Peillonex en fonction de l'aménagement de la gare

Le sentier le long de la Seymaz entre la rue du Péage et le parc du Vieux-Bourg mériterait un aménagement plus convivial.

Globalement, deux grands axes de déplacement traverseraient le centre de Chêne-Bourg. L'un irait de la rue du Vieux Chêne à l'avenue de Bel-Air en passant par la place et la rue du Gotthard, l'avenue Grison, la place de la Gare, l'avenue Baud et l'avenue de Bel-Air.

³ Le projet « espace-rue » prévoit une requalification de la rue de Genève entre Annemasse et Chêne-Bougeries

L'autre irait du parc Lipatti à la rue de Genève à la hauteur de la Migros de Thônex en passant par l'avenue Baud, la place de la Gare, la rue Perréard et l'îlot Peillonex (espace privé et parc public). Les avenue Baud, place de la Gare et rue Perréard devraient être aménagées en fonction de l'aménagement de la future gare et de la place de la Gare.

Des liens secondaires seraient à prévoir entre la place du Gothard et la rue Jean Pelletier par la rue Petit Senn et entre le parc Lipatti et l'avenue Grison par la rue Audéoud

Le parc Lipatti pourrait faire l'objet d'un concours d'aménagement paysager (voir fiche 1.7). Avec le parc Dechevrens et la place Favre, il constituerait un lien entre la Seymaz /Voie verte et le Vieux bourg

Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.
L'Etat de Genève

Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés
- les propriétaires privés concernés

Budget

A préciser.

Indicateurs de développement durable

- Nombre d'accidents impliquant piétons et vélos dans le centre de Chêne-Bourg
- Fréquentation des commerces, services et cafés du centre de Chêne-Bourg

Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la fréquentation du centre de Chêne-Bourg (accès, praticabilité, attrait).

Croquis des sites de requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg

